

RESPONSABILITE

Responsable de la Politique	Louis-Edwin DE TREDERN
Remplaçant	François LAVIALE

OBJECTIF DE LA POLITIQUE

ALPHACAP DIGITAL ASSETS (« **ALPHACAP** ») met à la disposition du public sa politique en matière de tarification, de coûts et de frais, à un endroit bien visible de son site internet : <https://www.alphacap.fr/>

LISTE DES OUTILS/APPLICATIONS UTILISES

Outils	Néant
Applications	Site internet d'ALPHACAP

GESTION DES MISES A JOUR DE LA PROCEDURE

Version	Date	Statut	Auteur	Nature des modifications
1	15/12/2025	Validée	ALPHACAP DIGITAL ASSETS	Néant - Création

❖ OBJET

Conformément à la réglementation applicable aux prestataires de services sur crypto-actifs, ALPHACAP met à disposition du public les principes encadrant sa politique tarifaire.

❖ PRINCIPES GENERAUX

ALPHACAP perçoit des commissions et frais dans le cadre de son service de gestion de portefeuille en crypto-actifs.

Ces rémunérations couvrent notamment :

- Les commissions de souscription et de mise en gestion ;
- Les commissions de gestion et de conservation ;
- Les commissions de performance liées à la réalisation d'objectifs de rendement ;
- Les frais liés à certaines opérations spécifiques (arbitrages, transferts, retraits anticipés, etc.).

❖ TRANSPARENCE ET PLAFONDS

Les taux appliqués sont déterminés selon la nature du mandat et le profil de gestion choisi. Ils ne dépassent pas les plafonds prévus dans le mandat de gestion signé avec le client. ALPHACAP s'engage à informer chaque client, préalablement à toute souscription, du détail et du mode de calcul des frais applicables à son portefeuille.

Les frais liés à certaines opérations spécifiques sont toujours communiqués au client avant exécution.

❖ MISE A JOUR ET ENTREE EN VIGUEUR

La présente politique tarifaire peut être mise à jour pour tenir compte des évolutions réglementaires, fiscales ou opérationnelles.

Toute version à jour est publiée sur le site internet d'ALPHACAP : <https://www.alphacap.fr/>